

**Le 26 juillet 2016**

**Par dépôt électronique et messenger**

**Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2e étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2**

**OBJET : Inventaire de compteurs électromécaniques**

**Dossier de la Régie de l'énergie # 3964-2016**

Bonjour Maître

Suite à la séance de travail du 22 juin dernier où le Distributeur a confirmé avoir un certain stock de compteurs électromécaniques en sa possession (sans pouvoir nous en préciser le nombre exact), j'aimerais attirer votre attention sur ce qui suit.

Nos recherches nous ont permis de découvrir que certaines autres compagnies d'électricité québécoises utilisent des compteurs électromécaniques reconditionnés et recalibrés. Ces compteurs rencontrent les normes de Mesures Canada. Ce sont des faits que le RAPLIQ ignorait lors de notre demande initiale d'intervention.

Il nous apparaît inapproprié de détruire ces compteurs alors qu'ils pourraient être remis en service, sous l'option de retrait, afin de desservir la clientèle dite récalcitrante aux compteurs de nouvelle génération.

En conséquence, nous demandons à la Régie d'imposer au Distributeur de sursoir à la destruction de tout inventaire résiduel de compteur électromécanique jusqu'à la décision finale.

Nous demandons aussi à la Régie d'imposer au Distributeur la divulgation du nombre de compteurs électromécaniques en sa possession ainsi que le nombre de compteurs électromécaniques détruits.

En tenant compte du fait que le Distributeur a demandé il y a quelques jours à la Régie une approbation provisoire, en attendant sa décision finale, de pouvoir notamment commencer dès le 1er août à charger aux clients ayant encore un compteur électromécanique le même frais d'installation et de relève mensuelle que

pour les compteurs non communicants, j'ose croire que notre demande sera jugée recevable.

Nous tenons à ajouter que plusieurs autres distributeurs d'électricité américains, comme le font aussi certains distributeurs québécois, offrent l'option du compteur électromécanique aux clients qui préfèrent opter pour ce type d'appareil de mesure.

Veuillez accepter, Maître Dubois, mes salutations les plus distinguées,

Steven Laperrière  
Vice-Président